

Communiqué de Presse

Des aides plus importantes pour rénover son logement

Sous l'impulsion de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), les travaux d'amélioration des logements peuvent bénéficier de subventions plus importantes en 2024.

Les organismes publics de la Nièvre et leurs opérateurs s'associent pour conseiller et accompagner les Nivernais.

Les aides à l'amélioration des logements concernent la **rénovation énergétique**, l'adaptation à la **perte d'autonomie** (vieillesse, handicap) et la réhabilitation des **logements dégradés**.



MaPrimeRénov' pour donner la priorité aux rénovations d'ampleur grâce au « **parcours accompagné** »

• **MaPrimeRénov' - Parcours accompagné** vise à encourager les ménages, quels que soient leurs revenus, à entreprendre des rénovations énergétiques d'ampleur, c'est-à-dire des travaux d'isolation, de ventilation et d'installation de chauffage écologique permettant un gain d'au moins 2 étiquettes énergétiques, en finançant une part importante des travaux.

Les ménages des catégories « intermédiaire » et « supérieur » seront alors accompagnés dans la conduite de leur projet par un « **Accompagnateur Rénov'** » agréé par l'Anah. Ils pourront bénéficier de 30 % à 60 % de subventions, selon la situation de départ et l'ampleur des travaux.

Les ménages des catégories « modeste » et « très modeste » bénéficieront du **Programme d'Intérêt Général (PIG) porté par le Conseil départemental** (ou bien des OPAH-RU de Nevers et de la Charité-sur-Loire). Ils pourront être accompagnés gratuitement par Soliha (opérateur du programme) ou en finançant la prestation d'un Accompagnateur Rénov' de leur choix. Les subventions pourront couvrir 60 à 90 % de leurs dépenses, toujours en fonction de la situation de départ et de l'ampleur des travaux.

- Par ailleurs, **MaPrimeRénov' par geste** est orientée vers l'installation d'équipements de chauffage décarbonés. Les ménages éligibles sont ceux des catégories « très modeste », « modeste » et « intermédiaire ». Les subventions sont des primes forfaitaires, dégressives selon les ressources des propriétaires. Attention : à compter du 1er juillet prochain, les propriétaires de logements classés F et G (les plus énergivores) ne pourront plus avoir accès à la rénovation par geste, et seront obligatoirement orientés vers le parcours accompagné pour envisager une rénovation d'ampleur.

- **MaPrimeRénov' Copropriété** est également renforcée. Si le projet de travaux permet un gain énergétique minimum de 35%, le taux de financement sera de 30% d'un plafond de travaux de 25 000€ par logement. Si le projet de travaux permet un gain énergétique supérieur à 50%, le taux de financement sera porté à 45%. Par ailleurs, ces taux de financement seront bonifiés de 10% supplémentaires si la copropriété passe d'une étiquette F ou G à une étiquette au moins D. Un accompagnement du projet est obligatoire et financé par l'Anah.



MaPrimeAdapt' pour accélérer l'adaptation des logements à la perte d'autonomie

- **MaPrimeAdapt'** bénéficie **aux locataires et propriétaires occupants des logements privés**. Elle est accessible à tous les ménages aux revenus modestes et très modestes à partir de 70 ans (sans justificatif), voire dès 60 ans pour les personnes pouvant justifier d'une perte d'autonomie (GIR 1 à 6), ainsi qu'aux personnes en situation de handicap quel que soit leur âge. Cette nouvelle aide finance les travaux d'adaptation avec un **taux de subvention maximum de 70 % pour un plafond de travaux de 22 000€**. MaPrimeAdapt' est intégrée au Programme d'Intérêt Général départemental (PIG). En conséquence, une subvention complémentaire de 10 % est accordée par le Conseil départemental et les bénéficiaires sont accompagnés gratuitement par Soliha.



Ma Prime Logement Décent pour financer les travaux de remise en état des logements dégradés

- **Ma Prime Logement Décent** permet **aux propriétaires très modestes et modestes** de bénéficier de subventions pour réhabiliter leur logement après évaluation du niveau de dégradation. Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général porté par le Conseil départemental, **ces subventions peuvent atteindre 80 à 90 % de 70 000€ de travaux**, notamment lorsqu'ils permettent d'améliorer l'efficacité énergétique du logement. Cette thématique est également intégrée au Programme d'Intérêt Général départemental et les ménages pourront bénéficier d'un accompagnement gratuit par Soliha.

Il convient de noter que les **propriétaires bailleurs sont également éligibles aux 3 dispositifs**, avec des conditions facilitées par rapport aux années précédentes.

Un meilleur accompagnement des ménages pour sécuriser et réussir son projet de rénovation

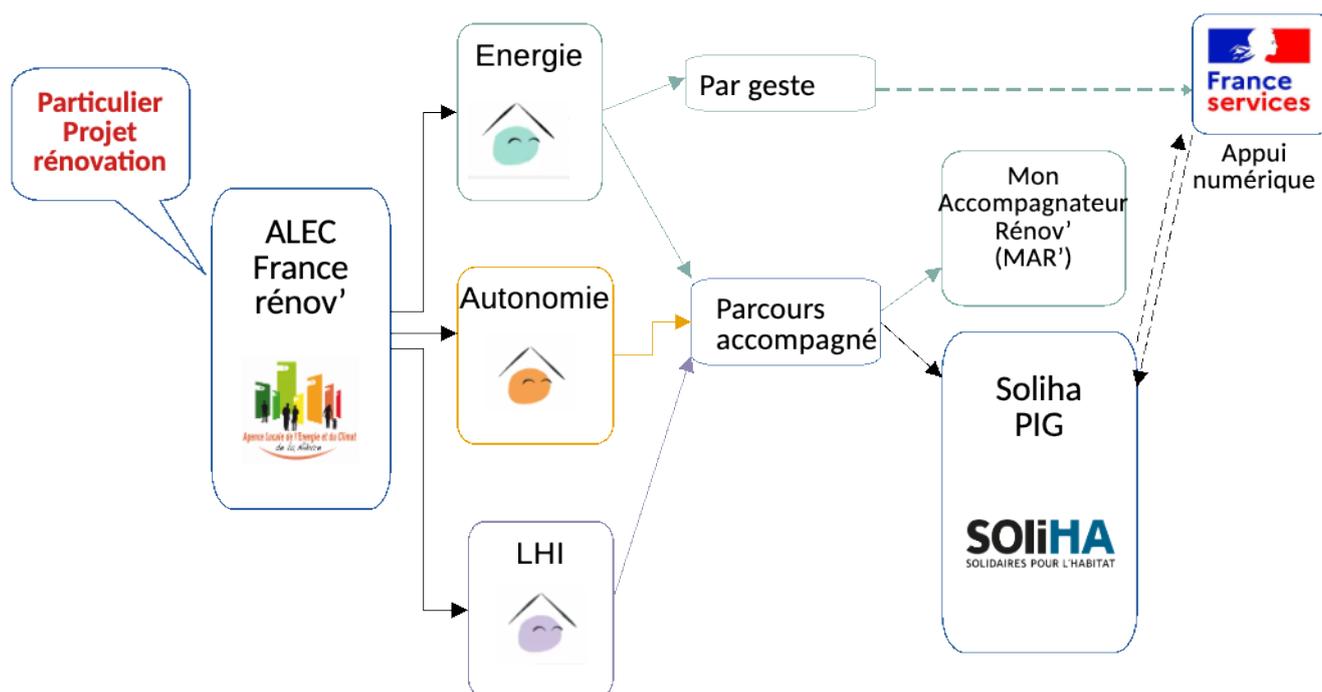
France Rénov' est le service public de la rénovation de l'habitat. Dans la Nièvre le service est porté par **l'Agence locale de l'Energie et du Climat (ALEC)**. Ainsi l'Agence est la **porte d'entrée** pour tous les Nivernais souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur logement. Ses conseillers informent les ménages en toute neutralité sur les aspects techniques, administratifs et sur les aides dont ils peuvent bénéficier. Si le projet du ménage est éligible à des subventions (par exemple le Programme d'Intérêt Général), le conseiller oriente le ménage vers le bon interlocuteur.

Les maisons France Services permettent d'améliorer le maillage territorial et d'aller davantage vers les publics qui en ont le plus besoin. Les ménages peuvent bénéficier d'une assistance administrative et humaine dans le dépôt dématérialisé de leur demande d'aide à la rénovation de l'habitat.

Pour tout projet ou renseignement :

Agence locale de l'Energie et du Climat – Espace Conseil France Rénov' - 13 avenue Pierre Beregovoy – 58000 NEVERS - 03.86.38.22.21 - mail : infoenergie@ale-nievre.org

Schématisation du parcours du ménage :



Contacts presse :

Agence nationale de l'habitat (ANAH) – délégation Nièvre – Maël Bucher de Chauvigné, chef de bureau – 03.86.71.71.00 - mael.bucher-de-chauvigne@nievre.gouv.fr

Conseil départemental – Stéphane Lebreton, chargé de projets habitat – 03.86.60.69.41 – stephane.lebreton@nievre.fr

Agence locale de l'Energie et du Climat - Anne Savignon, directrice – 03.86.38.22.20 - asavignon@ale-nievre.org

Soliha Nièvre – Louise Boullay, responsable opérationnelle – 03.86.60.54.13 - l.boullay@solihha.fr